

2017
07

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUILLET 2017

**OJ N°14 - AMENAGEMENT ET HABITAT. PLANIFICATION.
COMMUNE DE BEGUIOS - APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

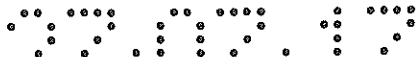
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel, BERTHET André, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°13), CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André représenté par SALDUMBIDE Sylvie, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DENDARIETA Michel, DESTIZON Patrick, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°14), DUHART Peyuco, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe (jusqu'à l'OJ N°31), ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHEGARAY Jean-Pierre représenté par Jean-Baptiste HASTOY, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre représenté par CHARRON Martine, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel représenté par GUICHARD Pascale, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno représenté par DAGUERRE Sylvie, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°19), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°9), LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier représenté par DUHALDE Antton, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal,



LAFLOQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton représenté par POCHELU Bernadette, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PONS Yves représenté par ETCHELECU Jacques, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCOQ Robert, SAN PEDRO Jean représenté par BOUZIN Guy, SANPONS Maryse, SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence, SUESCUN Pierre (jusqu'à l'OJ N°12), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel représenté par CALVO Michaël, URRUTIAGUER Sauveteur, UTHURRALD Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

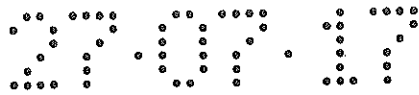
ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, BARATE Jean-Michel, BERARD Marc, BERLAN Simone, BRAU-BOIRIE Françoise, BRISSON Max, BRU Vincent (démissionnaire), BURRE CASSOU Marie-Pierre, CHASSERIAUD Patrick, DALLEMANE Michel, DAVANT Allande, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DOYHENART Jean-Jacques, DUBOIS Alain, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, FIESCHI Pierre, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, IRIART Alain, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, IRASTORZA Didier, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LARRODE Jean-Pascal, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MEYZENC Sylvie, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NEGUELOUART Pascal, NEYS Philippe, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°13), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BERARD Marc à DONAPETRY Jean-Michel, BERLAN Simone à BÉHOTÉGUY Maider, BRAU-BOIRIE Françoise à LACASSAGNE Alain, CASABONNE Bernard à NARBAÏS-JAUREGUY Éric (à compter de l'OJ N°14), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony, DALLEMANE Michel à DAGORRET François, DEQUEKER Valérie à LAFLOQUIERE Jean-Pierre, DEVEZE Christian à ETCHEGARAY Jean-René, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, DUHART Agnès à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ETCHEPARE Philippe à JOCOU Pascal, FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à GAVILAN Francis, IRASTORZA Didier à LAMERENS Jean-Michel, IRIART Alain à THICOIPÉ Michel, ITHURRIA Nicole à DUHART Peyuco, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°10), LARRODE Jean-Pascal à BORDES Alexandre, LESPADE Daniel à FONTAINE Arnaud, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MEYZENC Sylvie à MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°13), MONDORGE Guy à BUSSIRON Jean-Yves, MOTSCH Nathalie à VEUNAC Michel, NEGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, NEYS Philippe à DURRUTY Sylvie, PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri, SOROSTE Michel à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°8), SUESCUN Pierre à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°13).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre.



**OJ N°14 - AMENAGEMENT ET HABITAT - PLANIFICATION.
COMMUNE DE BEGUIOS - APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Le projet d'élaboration d'une Carte Communale sur le territoire de la commune de Béguios a été prescrit par délibération du Conseil municipal en date du 10 septembre 2015.

Les avis suivants ont été recueillis dans le cadre de la procédure :

- le 22 octobre 2016, la Chambre d'Agriculture a rendu un avis favorable ;
- le 29 septembre 2016, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a rendu un avis favorable;
- le 3 novembre 2016, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a rendu son avis sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. L'Autorité environnementale remarque que l'évaluation environnementale réalisée permet d'apprécier les principaux enjeux du territoire. Elle relève cependant que deux thématiques mériteraient d'être mieux analysées :
 - l'expression du besoin en logements qui, au vu des éléments d'analyse figurant dans le dossier, semble surestimée ainsi que, par voie de conséquence, la consommation en espace agricole ;
 - la stratégie à venir afin d'améliorer la situation de l'assainissement individuel qui présente aujourd'hui, sur l'existant, de très nombreuses non-conformités faisant courir un risque sur l'état de la ressource en eau, qui pourrait s'aggraver avec de nouvelles installations si la résorption de ces impacts n'est pas concrètement mise en œuvre.

Elle demande par ailleurs certains compléments d'informations pour mieux appréhender le projet.

Le projet a été soumis à enquête publique par arrêté municipal en date du 7 novembre 2016. L'enquête publique s'est tenue en mairie du 28 novembre 2016 au 29 décembre 2016 inclus. Quatre observations ont été déposées sur le registre d'enquête. Les observations formulées pendant l'enquête publique font état de demandes particulières vis-à-vis du classement en secteur constructible de certains terrains. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur l'ont conduit à émettre un avis favorable sur le projet de Carte communale, assorti de la recommandation de prendre en compte les remarques de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale tel que prévu dans le procès-verbal de synthèse.

Par courrier en date du 27 juin 2017, Monsieur le Préfet, saisi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, accorde la dérogation au regard des dispositions des articles L. 142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme. Cette dérogation a été accordée au vu de l'avis émis par le Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes le 8 juin 2017 et de l'avis de la CDPNAF en date du 13 juin 2017.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 163-6 et R. 163-1 à R.163-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Béguios en date du 10 septembre 2015 ayant prescrit l'élaboration de la Carte Communale ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers recueillis dans le cadre de la procédure ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2017 donnant son accord à la poursuite de la procédure d'élaboration de la Carte Communale par la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Vu la dérogation accordée par Monsieur le Préfet par courrier du 27 juin 2017 au regard des dispositions des articles L. 142-4 et L. 142-5 du code de l'urbanisme. Cette dérogation a été accordée au vu de l'avis émis par le Syndicat mixte du SCOT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes le 8 juin 2017 et de l'avis de la CDPNAF en date du 13 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le projet de Carte Communale tel qu'il a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur les points suivants :

- le document graphique est modifié :
 - les zones constructibles sont identifiées par un à-plat coloré pour améliorer leur lisibilité ;
 - le nom des cours d'eau est ajouté ;
- le rapport de présentation est modifié :
 - il est complété par une présentation de la typologie et de la localisation des logements vacants présents sur la commune en 2016 ;
 - le calcul des besoins en logements est repris pour tenir compte notamment d'une diminution de la taille des ménages moins forte sur les dix prochaines années ;
 - l'adéquation entre les perspectives de développement et les besoins au regard de la consommation d'espace est justifiée au regard de l'expression de ces nouveaux besoins ;
 - l'Etat Initial de l'Environnement est complété par les éléments d'information sur le nombre d'installations et les résultats de contrôles effectués par le SPANC ;
 - enfin, des erreurs matérielles sont corrigées.

Considérant que les demandes formulées au registre lors de l'enquête publique ne donnent pas lieu à modification car ne répondant pas au parti d'aménagement retenu ;

Considérant que la Carte Communale ne dispose d'aucun outil concernant la résorption des installations d'assainissement individuelles existantes non conformes, s'agissant d'une compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

Considérant que la Carte Communale telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Le Conseil communautaire :

- décide d'approuver la Carte Communale de la commune de Béguios.

La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la Carte Communale.

La présente délibération et, le cas échéant, l'arrêté préfectoral approuvant la Carte Communale, feront l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à la mairie de Béguios pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la Carte Communale, ou dès que le délai de dix mois à l'issue duquel il sera réputé l'avoir approuvée sera échu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 202 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 3
Ne prend pas part au vote : 2
Non votants : 8

Abstention : 085 ECHEVERRIA Andrée, 087 ELGOYHEN Monique, 119 GALLOIS Françoise

Ne prend pas part au vote : 068 DE CORAL Odile, 091 ELIZALDE Iker

Non votants : 019 BARUCQ Guillaume, 024 BELLEAU Gabriel, 043 BUSSIRON Jean-Yves, 053 CASABONNE Bernard (196 NARBAIS-JAUREGUY Eric), 076 DEVEZE Christian (103 ETCHEGARAY Jean-René), 079 DUBLANC Gilbert, 226 UHART Michel, 230 VEUNAC Jacques.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 27 JUL. 2017
Publié le 27 JUL. 2017